



Fiche d'inscription

Ecole Suzanne Grillet
Villerbon

Téléphone02 54 46.83.06
Télécopie02 54.46.85.53
Courrielmairie-de-villerbon@wanadoo.fr

Nom et prénom(s) de l'enfant : Sexe : F M

Né(e) le : à (Dpt :)

Domicile de l'enfant :

Sera inscrit(e) pour la rentrée scolaire 2023/2024 ou à partir du (préciser la date) :

En classe de Maternelle niveau : Primaire niveau :

Les renseignements suivants sont indispensables pour vous joindre en cas de nécessité :

Il est important de renseigner le document concernant les 2 responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire 94-149 du 13/04/1994) et les élections des représentants des parents d'élèves, chaque parent étant désormais électeur et éligible (note de service 2004-104 du 25/06/2004)

Père / Mère / Représentant légal*

Nom/prénom :

Date/lieu de naissance : (Dpt :)

Adresse :

Tél. domicile : portable :

Courriel :

Nom, adresse et téléphone de l'employeur :

Père /Mère / Représentant légal*

Nom/prénom :

Date/lieu de naissance : (Dpt :)

Adresse :

Tél. domicile : portable :

Courriel :

Nom, adresse et téléphone de l'employeur :

Un rendez-vous avec Mme La Directrice de l'école Suzanne Grillet sera organisé dès que possible.

Pièces à remettre en même temps que la présente fiche d'inscription :

- copie du livret de famille
- copie du carnet de santé
- justificatif de domicile récent (facture EDF de moins de 3 mois par exemple)

L'école Suzanne Grillet de Villerbon est regroupée en RPI avec les communes de Ménars et Saint-Denis-Sur-Loire. Les classes étant réparties sur trois communes, une garderie pour le matin et le soir, un restaurant scolaire ainsi qu'un ramassage scolaire sont proposés aux parents.

Si vous comptez utiliser ces services, merci de compléter le questionnaire suivant :

Garderie

Matin : du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50 : Régulièrement Occasionnellement

Soir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 Régulièrement Occasionnellement

Restauration scolaire :

Occasionnellement : Régulièrement :

Ramassage scolaire :

Matin et soir :

Matin uniquement :

Soir uniquement :

Merci de signaler en mairie tout changement en cours d'année.

Fait à Villerbon, le / / 23

Le Maire, Jean-Marc MORETTI

Le(s) parent(s)

En cas de question sur le fonctionnement des services périscolaires (transport, garderie, restauration), vous pouvez consulter le règlement intérieur accessible sur le site internet ou nous envoyer un mail.

Ne pas compléter ce cadre - Réservé à l'administration-

École :

Classe :

Cette fiche de renseignement est à retourner à la **Mairie de Villerbon**

L'école de Villerbon est regroupée en RPI avec les communes de Ménars et Saint-Denis-Sur-Loire. Les classes sont réparties sur ces trois communes ; une garderie (matin et soir), un restaurant scolaire ainsi qu'un ramassage scolaire sont proposés aux parents.

ENFANT

Nom : _____ Prénom(s) : _____ Sexe : _____

Né(e) le : _____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX *

Les renseignements suivants sont indispensables pour vous joindre en cas de nécessité :

Père/Mère Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Domicile : _____ Portable : _____

@dresse électronique personnelle : _____ @

Travail : _____ Numéro de poste : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Père/Mère Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Domicile : _____ Portable : _____

@dresse électronique personnelle : _____ @

Travail : _____ Numéro de poste : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

AUTRE ADULTE RESPONSABLE (assistante maternelle, foyer, grands-parents,) Autorité parentale : Oui ☺ Non ☹

Nom : _____ Organisme : _____

Fonction : _____ Lien avec l'élève : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Travail : _____ Numéro de poste : _____

@dresse électronique personnelle : _____ @

* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)

- les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Art. 34 de la loi du 06/01/1978).

INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

➤ **Restauration scolaire** Oui → Non →

Si oui, les Lundi → Mardi → Jeudi → Vendredi → Occasionnellement →

➤ **Garderie** Oui → Non →

Si oui, Occasionnellement → Régulièrement → Matin → Soir →

Lieu* : (A remplir par les familles n'habitant pas l'une des 3 communes du RPI, le lieu de garderie étant la commune de résidence) :
Ménars ☉ Saint-Denis-sur-Loire ☉ Villerbon ☉

➤ **Transport scolaire** Oui → Non →

Si oui, Matin → Soir →

Il est géré par Agglopolys : pour en bénéficier vous devez commander une carte de transport sur le site : <https://azalys-blois.fr> ou suivez le Qrcode



Choisissez votre point de montée Le matin (entourer 1 arrêt)

SAINT DENIS SUR LOIRE : Villeneuve ou Ecole

MENARS : Ecole

VILLERBON : Ecole ou Les Bouleaux ou Villevry ou Villejambon ou Villerogneux ou Jarday ou Villesecron 1 ou Villesecron 2 ou Les Noizeaux ou Place de l'église

Point de descente le soir (si différents de celui du matin) :-----

-

Merci de nous signaler, en mairie, tout changement qui interviendrait en cours d'année.

Fait à Villerbon le / / 23

Le Maire, Jean-Marc Moretti

Le(s) parent(s)

Cette fiche est à retourner **COMPLÉTÉE** et **SIGNÉE** à la **Mairie de VILLERBON**

CERCLE SCOLAIRE DE LA VALLÉE SAINT-JEAN 2023-2024
Commune de Ménars- Saint-Denis-Sur-Loire- Villerbon

Nous, soussignés

Nom : **Prénom** :

- Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean et l'accepter sans réserve. Nous déclarons informer notre enfant, de son contenu et le sensibiliser à son obligation de le respecter.
- **Droits à l'image** (rayer la mention inutile)

Autorisons la commune de Villerbon / **N'autorisons pas** la commune de Villerbon

à diffuser les images prises lors d'événements liés aux activités périscolaires sur les supports de communication de la commune (ex : Site, Bulletin Municipal...)

A, le/...../2023

Signatures des représentants légaux

Signature de l'élève